

AEROPORT DE LILLE SAS

# REUNION RIVERAINS



27 janvier 2021



**Christophe COULON,**  
Président du SMALIM



**Aurélie PICQUE,**  
modératrice de la réunion

# Déroulé de la réunion

- Rappel de la situation

- Temps d'échanges avec le public

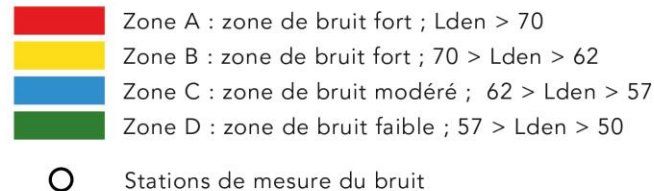
- Conclusion



# RAPPEL DE LA SITUATION

# Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- Le PEB définit 4 zones de bruit autour d'un aéroport.
- Le PEB de Lille a été approuvé en 2009 et concerne 16 communes.
- La mise à jour du PEB dépend d'une décision du Préfet.



# Le Plan de Gêne Sonore (PGS)

- Le PGS délimite, autour des aéroports français dont le trafic annuel dépasse 20 000 mouvements, **un périmètre à l'intérieur duquel les habitations sont éligibles à une aide financière pour l'isolation phonique des logements.**
- L'aéroport de Lille vient de passer dans le champ de compétences de l'ACNUSA et doit donc se doter d'un Plan de Gêne Sonore.
- Le Préfet établit le PGS, avec les données de trafic fournies par le gestionnaire :
  - Les travaux d'élaboration du PGS sont déjà engagés par les services de l'Aviation Civile.
  - L'aéroport participe aux travaux d'élaboration du PGS puis assurera à terme le traitement des demandes d'insonorisation des logements de riverains.

# La Commission consultative de l'environnement (CCE)

- La CCE est l'**instance de dialogue réglementaire entre un aéroport et son territoire** sur les sujets environnementaux et notamment sur le thème des émissions sonores. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président, ou à la demande du tiers au moins de ses membres.
- Présidée par le Préfet, la CCE est composée de trois collèges :
  - Les professions aéronautiques
  - Les collectivités locales et territoriales (intercommunalités et des communes concernées par le bruit de l'aérodrome, Département et Région)
  - Les associations (associations de riverains de l'aérodrome, associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire).
- La CCE est consultée sur toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation sur les zones affectées par les nuisances sonores.
  - Notamment toute évolution des procédures de navigation aérienne est soumise à l'avis de la CCE, et également de l'ACNUSA.



# Projections de trafic du scénario projet

	2019	2039
Nombre de passagers	2 189 221	3 901 727
Nombre de mouvements commerciaux avec passagers	21 139	24 729
Nombre de mouvements totaux	32 668	36 691

## Augmentation des mouvements d'avions sur 20 ans :

- **+17%** pour les mouvements commerciaux
- **+12 %** pour les mouvements totaux

# Les leviers du gestionnaire pour réduire les nuisances sonores

- **Renouvellement du système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires.**
  - Modernisation et la relocalisation du système prévues en 2022 en concertation avec les riverains et les élus
  - Amélioration de la transparence du système, avec la possibilité pour tous de suivre les trajectoires *via* un site Internet dédié.
- **Modulation de la redevance atterrissage** : horaire pour inciter les compagnies à limiter les vols de nuit et suivant les groupes acoustiques des aéronefs (janvier 2021)
- **Aménagement de la redevance de stationnement de nuit** pour encourager les compagnies aériennes à stationner leurs avions longuement et de façon ininterrompue la nuit sur ses aires de parking, dans la mesure où ils n'effectueront pas de vols nocturnes.
- **Pas d'augmentation des vols de nuit dans les 20 ans à venir.**

# Les engagements de l'aéroport en matière de nuisances sonores

- Adresser au Préfet et à l'Aviation civile, en complément du bilan complet de la concertation sur le projet de modernisation, un recueil détaillé de toutes les expressions liées aux nuisances sonores durant la concertation
- Effectuer des campagnes de mesures ponctuelles sollicitées par les riverains, en complément du système de monitoring existant
- Transmettre au Préfet l'ensemble des études acoustiques menées actuellement dans le cadre du projet de modernisation

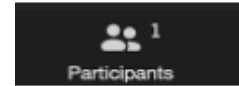


# TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

# Comment poser des questions sur Zoom ?

- Levez la main :

- Cliquez sur « participants », en bas, dans la barre d'outils.
- La liste des participants va apparaître sur la droite de l'écran
- En bas de cette liste vous pourrez cliquer sur « Lever la main »



- Lorsque l'animatrice vous donne la parole, elle autorise l'activation de votre micro. Veillez à ce que votre micro soit activé.
- Vous pouvez alors vous exprimer à l'oral.
- Lorsque vous avez terminé votre intervention, veillez à couper votre micro.



# Conclusion

**Christophe COULON,**  
Président du SMALIM